

CHARTRE D'ACCUEIL DES GROUPES À LA MÉDIATHÈQUE DIDEROT

Sont accueillis à la médiathèque :

- ✚ Les scolaires de la maternelle au primaire, les collèges, les lycées, les MFR...
- ✚ Les centres de loisirs, la petite enfance, les structures d'aide à l'enfance, l'école de musique, l'Espace Jeunes...
- ✚ Les groupes d'adultes de diverses structures.

Objectifs des accueils :

- ✚ Rendre les publics autonomes dans la médiathèque ;
- ✚ Créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
- ✚ Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et les arts ;
- ✚ Soutenir la tradition orale ;
- ✚ Accompagner les encadrants des groupes dans leurs projets pédagogiques.

Modalités de prêt :

- ✚ Est proposé un abonnement « gratuit » au nom du professionnel (enseignant, animateur, éducateur, assistante maternelle...) sur présentation d'un justificatif ;
- ✚ La carte délivrée n'autorise pas le prêt personnel ; elle est valable 1 an à date anniversaire de l'inscription. Cette carte est nominative, elle peut être conservée en cas de changement du lieu d'activité ;
- ✚ Les emprunts s'effectuent sous la responsabilité du professionnel titulaire de la carte ;
- ✚ Les documents abimés ou perdus sont à remplacer par le titulaire de la carte ;
- ✚ Le prêt est de 30 documents maximum pour une durée de 6 semaines maximum ;
- ✚ Le professionnel s'engage à rapporter les documents pour la date de retour (même si celle-ci ne correspond pas à une date de visite) ;
- ✚ Les scolaires sont tenus de rendre les documents avant les vacances d'été ;
- ✚ Le prêt concerne les livres, les livres CD, les CD, les revues. **Le prêt des DVD n'est pas autorisé, leur diffusion ne pouvant être autorisée que dans un cadre privé et familial ;**
- ✚ Pour la mise à disposition d'ouvrages sur 1 thème, prenez rendez-vous, les bibliothécaires vous aideront à choisir sur place pendant les horaires d'ouverture. Aucune demande ne pourra se faire par téléphone ou courriel. Il est demandé de respecter le prêt de 5 documents maximum sur un même thème.

Accueils de groupes :

Pour les scolaires :

- ❖ Ils ont lieu hors du temps d'ouverture au public ;
 - ❖ Mardi : de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00 ;
 - ❖ Jeudi : de 9h00 à 10h00 ;
 - ❖ Vendredi : de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00.
-
- ✚ En cas de retard de la classe, l'accueil ne pourra être prolongé au-delà du temps initialement prévu ;
 - ✚ Si un rendez-vous est annulé par des enseignants ou autres groupes, les bibliothécaires donneront un autre créneau dans la mesure des places disponibles ;
 - ✚ Si le rendez-vous est annulé de notre part, il sera remplacé dans les meilleurs délais ;
-
- ✚ Les différents types d'accueils possibles sur rendez-vous :

- La visite découverte : visite de la médiathèque, une seule fois dans l'année, suivie d'un temps libre (choix de documents, lecture individuelle, écoute...);
- La visite libre : le groupe vient en toute autonomie pour un échange de documents et un temps de lecture sur place (pas plus de 3 fois dans l'année en fonction des places disponibles);
- Un accueil sur projet en commun accord (le nombre de séances sera alors déterminé en fonction des places disponibles). La co-animation et l'organisation seront à déterminer;
- Pendant les animations événementielles proposées par la médiathèque (venue d'auteur, exposition...) les accueils de classes, seront exclusivement dédiés à cet événement et en fonction des places disponibles.

Pour les groupes non scolaires :

- ✚ Ils ont lieu sur rendez-vous sur le temps d'ouverture au public;
 - ✚ En cas de retard du groupe, l'accueil ne pourra être prolongé au-delà du temps initialement prévu;
 - ✚ Si vous annulez votre rendez-vous, les bibliothécaires vous donneront un autre créneau dans la mesure des places disponibles;
 - ✚ Si le rendez-vous est annulé de notre part, il sera remplacé dans les meilleurs délais;
 - ✚ Les différents types d'accueils possibles sur rendez-vous :
- Un accueil sur projet en commun accord (le nombre de séances sera alors déterminé en fonction des places disponibles). La co-animation et l'organisation seront à déterminer.
 - Pendant les animations événementielles proposées par la médiathèque (venue d'auteur, exposition...) les accueils de classes, groupes, seront exclusivement dédiés à cet événement et en fonction des places disponibles.

Les bibliothécaires peuvent se déplacer dans les établissements scolaires et autres structures partenaires à la demande, pour élaborer un projet.